

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61207

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.



sentation collective et individuelle de soi ainsi que la nature de ce mode particulier de *conjuratio* dans la société lübeckoise de ce temps. Une attention toute spéciale est accordée à l'étude du cercle comme confrérie, au souvenir de ses morts (qui soude encore plus le groupe des vivants), aux activités caritatives que l'auteur prend l'utile précaution de ne pas détacher du cadre paroissial, aux fondations de messe et aux programmes architecturaux et iconographiques des chapelles. Un souci constant de chiffrer anime cette recherche, soin que l'on retrouve dans l'étude du calendrier festif, rituel et cultuel de la société. Ce sont assurément ces aspects qui retiendront le plus la lecture, compensant la trop grande rapidité avec laquelle les aspects politiques (il est vrai mieux connus par les études plus anciennes) sont abordés. On regrettera ainsi que la chronologie des fréquences d'occupation des sièges du Conseil par les membres de la société du cercle ne soit pas appuyée sur une étude plus fine des rapports de force au sein de la cité ou sur l'observation des fluctuations et priorités de la politique urbaine en fonction des tensions sociales ou du rythme des affaires, tant à Lübeck que dans le reste de la Hanse. De même, les aspects territoriaux d'une occupation collective de l'espace environnant ou bien l'engagement des familles du cercle dans le rayonnement de la cité sont un peu trop survolés, d'autant qu'il était peut-être possible de prolonger cette étude (justement dans le prolongement des conclusions précédemment avancées sur l'exercice du pouvoir ou l'occupation de l'espace politique et symbolique urbain) par une recherche sur les conceptions de l'espace et du dehors d'une société qui fonda influence et longévité sur l'articulation réussie entre domination interne et renouvellement extérieur. Les annexes rendront d'utiles services en publiant les statuts ainsi que les listes de membres du XV<sup>e</sup> siècle, autorisant, sous forme de tableaux un peu difficiles à lire toutefois, des indications d'ordre prosopographique issues d'une banque de près de 20 000 données.

Pierre MONNET, Göttingen

Stadtrat, Stadtrecht, Bürgerfreiheit. Ausstellung aus Anlaß des 600. Jahrestages des Verbundbriefes vom 14. September 1396, Historisches Archiv der Stadt Köln, 13. September–31. Oktober 1996, Köln (Historisches Archiv der Stadt Köln) 1996, 295 p.

Cet ouvrage se présente en fait comme le catalogue d'une exposition présentée entre septembre et octobre 1996 aux Archives de la ville de Cologne à l'occasion du six centième anniversaire de l'adoption du célèbre «Verbundbrief» par le Conseil de Cologne le 14 septembre 1396. Ce document fixait par écrit la «Konstitution» régissant les rapports politiques et juridiques entre les bourgmestres, le Conseil et le Commun des 22 «Gaffeln» regroupant les métiers de la ville. Dans leurs grands principes, ces dispositions, prolongées par l'acte de 1513 (Transfixbrief) marquèrent pour quatre siècles la vie politique interne de la cité, c'est-à-dire jusqu'à l'introduction en 1796 de mécanismes politiques nouveaux très marqués par l'esprit révolutionnaire français. C'est pourquoi l'exposition et ce catalogue ne se sont pas contentés d'en rester à la seule période médiévale mais ont suivi l'histoire de la vie municipale colonaise jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage, s'il vient avant tout commenter les pièces, documents, archives et illustrations présentés au public, comporte toutefois des exposés de synthèse sur chacune des périodes retenues, mises au point rédigées par les meilleurs spécialistes de l'histoire de la ville, tels Klaus Militzer, Franz-Josef Verscharen ou Manfred Groten pour ne citer qu'eux, et qui mettent en perspective les grands traits de l'évolution politique. Le propos des auteurs et concepteurs de cette manifestation, c'est là son atout majeur, fut d'étudier en particulier les conséquences de l'organisation politique interne fixée par le «Verbundbrief» sur la société colonaise. En effet, le texte fondateur de 1396 ne faisait pas qu'ériger le Conseil en autorité souveraine de la ville, mais fixait également les conditions de la participation politique des métiers organisés en «Gaffeln», métiers qui se transformèrent donc à la mesure des nouveaux droits et devoirs accordés. Pour autant, le



catalogue ne masque pas la disparité toujours présente entre normes et pratiques institutionnelles, avant comme après 1396, de sorte qu'il serait bien aventureux de présenter le »Verbundbrief« comme l'acte de naissance »démocratique« de la vie municipale locale qui reposait bien plus sur le consensus délicat et souvent sur les frictions entre artisans et marchands: les nombreuses secousses politiques que connut la ville au XV<sup>e</sup> siècle et au-delà sont bien là pour en témoigner.

En effet, les dispositions de 1396 permettent en théorie une remise en ordre de la vie politique auparavant dominée et compliquée par les rapports entre d'une part un Conseil apparu dès 1216 (contre la volonté de l'archevêque, un acteur politique essentiel dans la cité) et d'autre part le collège des jurés et la communauté jurée des riches lignages de la »Richerzeche«. Il est vrai que l'évolution matrimoniale et patrimoniale des grandes familles tant du Conseil que des jurés avait conduit de fait à une homogénéisation sociale et à la fermeture des élites, mouvement confirmé par la production au même moment de la légende des origines romaines des grands lignages colonais. Mais les revendications de nouveaux venus avaient contraint ces élites à une certaine forme d'ouverture manifestée par la création d'un Conseil étroit de 15 membres cooptés pour un an d'un côté et d'un Conseil élargi de 82 membres de l'autre, ce dernier ne disposant toutefois pas des pouvoirs du premier. Des crises politiques permirent cependant au Conseil élargi de conquérir plus de responsabilités particulièrement à la faveur des troubles de 1367 et de 1370. Ce rééquilibrage ne parvint pourtant pas à éviter les luttes intestines entre membres des deux Conseils, particulièrement entre ceux d'entre eux qui étaient en même temps jurés et ceux qui ne l'étaient pas. Ces luttes atteignirent un sommet le 18 juin 1396, crise qui nécessita l'adoption de règles nouvelles: élaborées par un Conseil provisoire de 48 membres, elles furent désormais contenues dans le »Verbundbrief«. La nouveauté de ces dispositions tient dans l'obligation faite à tout bourgeois et tout résident sans droit de bourgeoisie de prêter serment à l'une des communautés constituées de la ville portant le nom de »Gaffeln« au nombre de 22. L'origine du terme est obscure: il renvoie soit au français »gabelle«, donc des corps formés à l'occasion du paiement de l'impôt, ou bien il renvoie au mot allemand »Gabel«, c'est-à-dire la fourchette, instrument seulement utilisé sur les tables riches et bien pourvues des métiers et des marchands. Ces »Gaffeln« étaient particulièrement développées au XIV<sup>e</sup> siècle, prenant à la fois appui sur l'essor des fraternités de toutes sortes et sur l'essor du commerce et des activités colonaises qui demandaient une défense croissante de leurs intérêts. La fonction première de ces »Gaffeln«, en dehors d'un devoir militaire qu'elles conservèrent jusqu'en 1583, était l'élection des 36 Conseillers par les bourgeois prêtant serment (un quart de la population totale au XV<sup>e</sup> siècle) et votant pour l'un des candidats désignés par ces mêmes corps jurés des »Gaffeln«. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'évolution alla dans un tout autre sens que la prétendue vie démocratique parfois décrite par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle ou même du XX<sup>e</sup> siècle: les femmes étaient exclues du vote, de nombreuses couches de la population et de nombreux métiers furent peu à peu exclus, l'occupation des places enfin tendit vers le mandat viager, de sorte que les conseillers finirent par être en majorité les membres de l'ancienne élite pour un temps chassée en 1396, celle des rentiers et des grands marchands pour l'essentiel qui contrôlèrent aussi bientôt les instances de »surveillance«, mises en place par le texte de 1396, telles les Commissions des 44 et des 22.

Reste que l'organisation de la ville en »Gaffeln« (l'exposition a porté à juste titre l'accent sur ce point) a toujours obligé le Conseil à un dialogue étroit avec ces corps constitués qui pouvaient à bon droit se réclamer d'une certaine représentativité. De la sorte, un dialogue et une communication politiques ont toujours été maintenus. Ils marquèrent sans doute les consciences sur plusieurs siècles et enrichirent la notion de citoyenneté de celle de participation et de serment, sortes de piliers des »libertés colonaises« dont le souvenir est demeuré si vivace dans les mentalités que Konrad Adenauer, avant et après la dictature nazie, pensait pouvoir s'appuyer sur l'esprit de cet historique héritage pour fonder son projet politique.

Pierre MONNET, Göttingen